

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 7-8

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

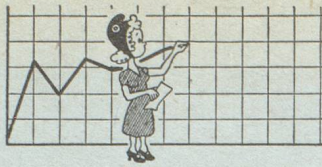
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS **Agitation sociale.** — La grève générale des fonctionnaires, prévue pour le 1^{er} juillet, n'a pas eu lieu. La France a pu échapper à cette épreuve qui n'aurait pas manqué d'avoir des répercussions fort graves sur la situation économique et sociale du pays. Mais cette menace n'a été dissipée que grâce à un réaménagement et une revalorisation de la rémunération de la fonction publique. La surcharge budgétaire qui en résultera s'élèvera, dès 1956, à 70 milliards pour atteindre par la suite en année pleine 180 milliards.

D'abord circonscrite au secteur public, l'agitation sociale a gagné l'industrie privée. Les syndicats estiment que le moment est favorable au relèvement des salaires, en se basant notamment sur le développement de la production et la bonne marche des affaires dans la plupart des branches industrielles. Pourtant, les organisations ouvrières ont rarement recours à la lutte directe, et les grèves, une fois déclenchées, s'apaisent généralement très vite. Si les ouvriers ne font pas montre d'une plus grande combativité, c'est qu'ils n'ont pas à défendre leurs positions menacées par la hausse des prix. Ceux-ci restent, au contraire, stables et les emplois assurés. Il s'agit en somme d'obtenir une élévation du niveau de vie de la main-d'œuvre ou, en d'autres termes, d'augmenter sa part dans le revenu national. D'ailleurs, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, on peut observer une évolution analogue. Comme on se trouve, en France, à la veille du départ pour les congés payés, c'est-à-dire à une époque de l'année peu propice à la propagation de l'agitation sociale, ce n'est qu'à la rentrée en automne qu'on pourra se faire une idée exacte de l'ampleur du mouvement.

SALAIRES **Accroissement de la masse salariale.** — L'Institut national de la Statistique vient de publier son évaluation de la masse des salaires distribués en 1954. Il avance un chiffre de 4.700 milliards environ qui se compare avec 4.450 milliards en 1953 et 4.325 milliards en 1952. Il s'agit, en l'occurrence, de la masse salariale brute, c'est-à-dire y compris la cotisation ouvrière à la Sécurité Sociale, toutes indemnités et avantages en nature, mais non compris les avantages sociaux (allocations familiales, pensions, retraites, etc.). Entre 1953 et 1954, la masse salariale s'est accrue donc de 250 milliards, soit 5,5 %. D'autre part, l'indice général des salaires, établi par le Ministère du Travail (base 100 en 1946), marque, en passant de 500 en janvier 1954 à 539 en janvier 1955, une augmentation de 8 % environ.

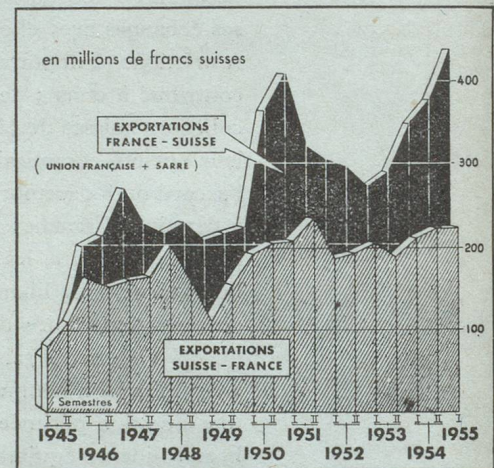
PRIX **Tassement en juin.** — L'indice général des prix de gros (base 100 en 1949) a fléchi de 137 fin mai à 133,2 fin juin, soit une baisse de 2,8 %. L'an dernier, fin juin, il était de 134,8. La baisse de l'indice est due surtout à celle des produits alimentaires, dont l'indice est passé de 128,1 à 118,9, diminuant ainsi de 7,2 %. L'indice d'ensemble des prix à la consommation familiale accuse une baisse sensiblement plus modeste. Il revient de 145,6 à 144,7, soit un fléchissement ne dépassant pas 0,6 %. En juin 1954, cet indice s'établissait à 143,8.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL **Nouvelle politique.** — Jusqu'ici, seules quelques régions favorisées semblaient participer au développement économique et social de la France. La capitale et ses environs sont surpeuplés et surindustrialisés, comme d'ailleurs le Nord, la Lorraine et certaines autres contrées. D'autres régions, par contre, se dépeuplent et souffrent d'une lente anémie. Il est vrai que, depuis quelques années, on peut observer l'amorce d'un renversement de la tendance. En vue d'accélérer cette

évolution, le gouvernement vient de prendre un ensemble de mesures destinées à « favoriser la mise en valeur des régions qui souffrent de sous-emploi et d'un développement économique insuffisant ». Ces mesures prévoient notamment l'établissement de programmes d'action régionale susceptible de promouvoir la décentralisation de l'industrie et la rénovation de l'agriculture. L'État accordera dans ce but une aide financière sous forme, soit de garantie, soit de bonification d'intérêt en faveur des emprunts qui seraient contractés pour financer les opérations visées. Un régime fiscal de faveur, et autres avantages substantiels sont également prévus. Ainsi, la politique de « développement régional » rejoint celle de « reconversion », la rénovation de l'économie française constituant leur but commun.

Nouvel excédent. — Pour la neuvième fois consécutive, U. E. P. les comptes mensuels de la France à l'Union européenne de paiements se révèlent créditeurs. Le solde actif pour juin est particulièrement important : il se monte à 21,7 millions de dollars, contre seulement 8,2 millions en mai et 10,8 millions en avril. Il est dû en partie au versement de la troisième tranche de 30 millions de francs suisses, soit 6,9 millions de dollars, du crédit accordé par les Chemins de fer fédéraux à la S. N. C. F. Cet excédent a été de nouveau remboursé à la France par l'U. E. P. dans sa totalité, en dollars, par prélèvement sur les versements en or effectués par la France avant le 30 juin 1954 au delà de son quota. Au total, 108,8 millions de dollars ont été remboursés ainsi à la France.

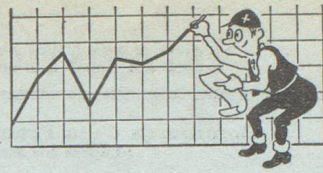
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	7 juillet 2.500	16 juin 2.610	8 juillet 2.720
Cours fr. s. marché parallèle. . .	7 juillet 85,75	16 juin 85,25	8 juillet 84,25
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	1 ^{er} juillet 354	10 juin 349	9 juillet 226
Ind. prod. ind. (1938 = 100)	mai 173	avril 169	mai 161
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	avril 193	mars 192	avril 183
Ind. prix de gros (1949 = 100)	juin 133,2	mai 137,0	juin 134,8
Ind. prix. consom. familiale (1949 = 100)	juin 144,7	mai 145,6	juin 143,8
Transports commerc. (mio. t.)	avril 15,7	mars 16,1	avril 12,8
Voyageurs (millions)	avril 42,8	mars 43,7	avril 42,7
Ind. vol. import. (1938 = 100)	mai 148	avril 161	mai 142
Ind. vol. export. (1938 = 100)	mai 225	avril 248	mai 203
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	juin + 24,4	mai + 8,2	juin — 6,2

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

U. E. P. Nouveau déficit. — Pour le mois de juin, le trafic des paiements de la Suisse avec les pays membres de l'U. E. P. fait ressortir un solde passif de 27,6 millions de francs, ce solde étant dû en majeure partie au versement de la troisième tranche de 30 millions de francs du crédit accordé par les C. F. F. aux chemins de fer français. Compte tenu des amortissements prévus par les accords de consolidation, le crédit de la Confédération à l'U. E. P. a diminué de 19,8 millions, se situant à 541,5 millions de francs. Ainsi le crédit cumulatif est utilisé à raison de 58,3 %.

COMMERCE EXTÉRIEUR Résultats de juin. — Importations et exportations du mois de juin ont sensiblement augmenté par rapport à celles du mois de mai. Avec 548 mio. de francs suisses, les importations de juin 1955 font apparaître une plus-value de 79 mio. par rapport à celles de juin 1954. Quant aux exportations, avec 476 mio. de francs suisses, elles dépassent de 59 mio. celles du même mois de l'année précédente.

BANQUE Nominations. — Le Conseil fédéral a accepté pour le 31 mai 1956 la démission de M. le Prof. P. Keller de ses fonctions de président de la Direction de la Banque Nationale Suisse.

A la présidence de la direction et à la tête du premier département qu'il dirigeait, M. le Prof. P. Keller sera remplacé par M. Walter Schwegler, directeur général, chef du troisième département. M. Ricardo Motta a été nommé membre de la Direction générale et chef du deuxième département, ainsi que vice-président de la Direction, en remplacement de M. le Dr P. Rossy. M. Alexandre Hay a été nommé suppléant du chef du deuxième département.

Projet de loi. — Durant sa dernière session, le Conseil national, au cours du débat sur la nouvelle loi concernant la défense économique du pays, a décidé par 67 voix contre 64 de biffer l'article 19 de cette loi qui était vivement combattu par l'économie privée. En effet, cette disposition aurait permis à l'État de prendre des mesures de protection en faveur de produits indigènes même dans une situation internationale normale.

En revanche, le Conseil national a accepté à l'unanimité un postulat chargeant le Conseil fédéral de prévoir des mesures qui permettraient de continuer la production du carburant indigène dans les usines d'Ems.

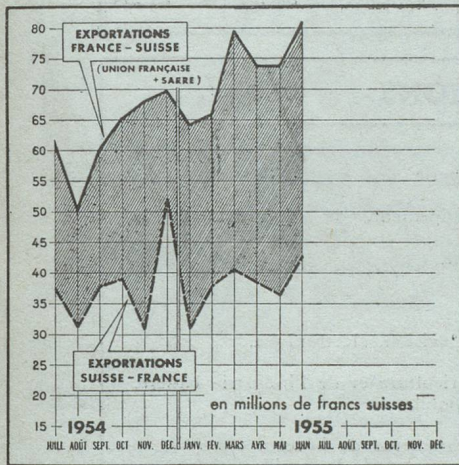
Liquidation de la Caisse de prêts. — Le 24 juin, le Conseil fédéral a publié son message concernant la liquidation de la Caisse de prêts de la Confédération suisse. Créée en 1932 cette institution n'a plus de raison d'être actuellement puisqu'il s'agit d'un organe de secours destiné à accorder des crédits de transition à des entreprises dont certains actifs deviennent difficilement réalisables en temps de crise. D'après le message, on peut admettre que cette liquidation donnera un solde actif de 11 ou 12 millions de francs dont les trois quarts reviendront à la Confédération, tandis que le solde sera réparti entre les établissements ayant souscrit au capital de garantie.

Emprunt 3 %. — L'emprunt 3 % de 400 millions de francs récemment émis par la Confédération n'a été souscrit qu'à raison de 90 %. Dans les milieux officiels, on considère ce résultat comme normal, étant donné que le public vient d'être vivement sollicité par des emprunts étrangers à rendement plus élevé. Toutefois, ce résultat a eu pour conséquence de faire ajourner à l'automne deux emprunts obligataires d'entreprises industrielles qui allaient être lancés.

Diminution des impôts. — Par 88 voix contre 38 au Conseil national, et par 23 voix contre 0 au Conseil des États, a été acceptée une motion commune des partis bourgeois demandant une réduction des impôts fédéraux. M. Streuli, chef du Département des Finances, a déclaré, au nom du Conseil fédéral, accepter cette motion et vouloir présenter un projet de réductions simples et rapidement exécutables. Selon le Gouvernement, seule une diminution d'un pourcentage uniforme de l'impôt pour la défense nationale et de l'impôt sur le chiffre d'affaires est compatible avec les dispositions du régime financier transitoire actuel. Sans donner de précisions quant à l'ampleur de ces réductions, M. Streuli a laissé entendre qu'elles pourraient atteindre 80 à 120 millions de francs pour les prochaines années. Le projet ne sera d'ailleurs présenté aux Chambres qu'après les élections d'automne, c'est-à-dire à la session de décembre du Parlement.

Conférence internationale à Genève. — Du 8 au 21 août, à Genève, durant la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie nucléaire, aura lieu la première exposition internationale des applications pacifiques de l'énergie atomique. Un réacteur américain de recherches sera installé à Genève durant la conférence et, selon accord paraphé à Washington, sera ensuite acheté par la Suisse pour être installé à Wuerenlingen (Argovie) par la « Réacteur S. A. » est en cours et que l'on prévoit sa mise en exploitation pour 1957.

MERCE FRANCO-SUISSE



COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	11 juillet 28,50	18 juin 28,50	10 juillet 30,75
Cours billet 100 fr. s.	11 juillet 1,16 ^{1/4}	18 juin 1,15	10 juillet 1,18
Ind. gén. actions	juin 419	mai 412	juin 361
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	1 ^{er} trim. 1955 131	1 ^{er} trim. 1954 132	1 ^{er} trim. 1954 125
Ind. prix de gros (1939 = 100)	juin 214,7	mai 214,3	juin 214
Coût de la vie (1939 = 100)	juin 172,3	mai 172,3	juin 170,5
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100)	1 ^{er} trim. 1955 115,6	1 ^{er} trim. 1954 113,9	1 ^{er} trim. 1954 115,4
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	mai 2,0	avril 1,8	mai 1,8
Voyageurs (millions)	mai 16,7	avril 18,4	mai 16,2
Ind. import. (1938 = 100)	juin 177	mai 164	juin 150
Ind. export. (1938 = 100)	juin 172	mai 162	juin 145
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	juin - 8,3	mai - 16,8	juin + 13,8